

## Jean-Baptiste André Godin à Stanislas Gall, 26 février 1886

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (25)

Collation2 p. (391r, 392v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Stanislas Gall, 26 février 1886, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 15/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/51893>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[26 février 1886](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère

Destinataire[Gall, Stanislas](#)

Lieu de destination11, rue Fourcroy, Paris

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

# Description

Résumé Godin accuse réception de douze exemplaires du *Rapport d'ensemble de la délégation ouvrière parisienne*. Il est satisfait du bon souvenir que Gall garde de sa visite au Familistère. Il doute que le conseil municipal de Paris lui donne les moyens de fonder des familistères à Paris. « D'ailleurs, en présence des besoins généraux qui, aujourd'hui, se manifestent non seulement en France mais dans le monde civilisé, il fait autre chose que le Familistère, c'est-à-dire autre chose que des institutions locales, pour donner satisfaction aux droits des classes ouvrières. » Il lui explique que c'est la raison pour laquelle il promeut l'idée de l'héritage de l'État, dont il lui recommande l'étude. Il lui adresse la brochure *Associations ouvrières*.

Notes

- Le 19 février 1886, Stanislas Gall écrit à Godin pour l'informer qu'il lui envoie douze exemplaires du *Rapport de la délégation ouvrière*, que la délégation a demandé au conseil municipal de Paris d'édifier des familistères à Paris, et qu'il a formé la bibliothèque de sa chambre syndicale dans laquelle il a déposé les ouvrages que Godin lui a envoyés (Guise, archives du Familistère, ARCH-FAM-2021-0-0424).
- Stanislas Gall fait partie de la délégation ouvrière envoyée par le conseil municipal de Paris étudier le Familistère de Guise du 12 au 14 octobre 1884 (voir collections du Familistère de Guise, Livre des visiteurs et visiteuses, p. 15 [en ligne : <https://livre-des-visiteurs.familistere.com/book>, consulté le 11 octobre 2023]).

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

## Mots-clés

[Familistère](#), [Livres](#), [Réformes](#), [Visite au Familistère](#)

Œuvres citées

- Godin (Jean-Baptiste André), *Études sociales n° 5 : Associations ouvrières : enquête de la commission extra-parlementaire au ministère de l'Intérieur : déposition de M. Godin...*, Guise, Imprimerie Baré, 1884.
- [\*Rapport d'ensemble de la délégation ouvrière parisienne au familistère de Guise, octobre 1884, envoyée par décision municipale du 28 mars 1884. Paris, imp. de F. Harry, 1885.\*](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024